

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025



Le douze décembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du huit décembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, MAIRY Nathalie,

Absentes excusées : 2

Mmes **PEYTHIEU Véronique** et **LONGCHAMP Corinne**

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

Mme Corinne LONGCHAMP à M. Lysian FAGIS

Mme Véronique PEYTHIEU à Mme Nathalie MAIRY

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 15
Nombre de procurations	: 2
Nombre de votants	: 17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence
de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Révision des tarifs des locations de salles, matériels, logements, garages et terrains communaux – Année 2026

Révision des tarifs des droits de place – Année 2026

Location du Bastion du Dauphin – Maison du père Noël

Versement d'une subvention à l'ASBR – Année 2026

Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale – Année 2026

Versement d'une subvention à Rocroi Tennis Club – Année 2026

Engagement du quart des dépenses d'investissement – Budget Ville

Engagement du quart des dépenses d'investissement – Budget Assainissement

Assurance de la ville

Location de la licence IV

Etat d'assiette de l'année 2026 – Forêt communale

PERSONNEL

Remboursement de salaires par d'autres budgets

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Distributeur partenaire de la bière de Rocroi

Echange de terrains – Route de Revin/Rue du Pain de Sucre

QUESTION DIVERSE

Admission de créances en non-valeur

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Virement de crédit n°2

Intervention de Frédéric ADANT, Fagnes Beers

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 125-2025 : REVISION DES TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES, MATERIELES, LOGEMENTS, GARAGES ET TERRAINS COMMUNAUX – ANNEE 2026

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

➤ de fixer à **compter du 1^{er} janvier 2026**, les tarifs de locations de salles, logements, garages, terrains communaux, et location et remboursement du matériel, présentés sur le tableau ci-joint.

➤ de limiter à 3 locations maximum par an pour les Rocroyens.

Le montant des cautions reste inchangé, à savoir :

- Une caution de 160,00 € est à verser pour toutes locations de salles communales, sauf pour la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi dont le montant est fixé à 250,00 € ;
- Une caution de 100,00 € pour la location ou le prêt de la sonorisation portable.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt du chapiteau.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt de matériels loués en dehors d'une salle.
- Une caution de 200,00 € pour la location ou le prêt de la friteuse.
- Une caution de 160,00 € par tonnelle mise à disposition.

Locations de salles communales	
Bastion du Dauphin	TARIFS 2026
Côté droit avec cuisine Rocroyen	122,00 €
Côté droit avec cuisine Extérieur	172,00 €
Côté gauche Rocroyen	84,00 €
Côté gauche Extérieur	135,00 €
Café	65,00 €
Toutes les salles Rocroyen	204,00 €
Toutes les salles Extérieur	306,00 €
* Les consommations d'électricité seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait d'eau de 2 m3 et un forfait de chauffage de 100 euros en période hivernale	

Casemates de l'Arsenal	TARIFS 2026
Familles domiciliées à ROCROI	110,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	168,00 €
Café	60,00
* Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait chauffage de 40 euros (selon la saison)	

Bastion du Roy	TARIFS 2026
Manifestations éphémères rocroyennes	112,00 €
Manifestations éphémères non rocroyennes	172,00 €
Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux.	

Maison Forestière	TARIFS 2026
Familles domiciliées à ROCROI	65,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	90,00 €
Location du vendredi au lundi. L'électricité est facturée selon les index relevés, et l'eau est payée par forfait.	

Salle des fêtes, rue de Nevers	
Location de salles pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2026
Familles domiciliées à ROCROI	176,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	345,00 €
Location à titre commercial	399,00 €
Vin d'honneur Rocroyen	94,00 €
Vin d'honneur Extérieur	166,00 €

Café Rocroyen	60,00 €
Café Extérieur	102,00 €
Locations de salles pour l'organisation de concours de belote, bals, dîners dansants, lotos, diverses manifestations, réunions	TARIFS 2026
Dîner dansant / Banquet (sociétés locales ou associations)	117,00 €
Concours de belote (sociétés locales ou associations)	60,00 €
Sociétés extérieures	192,00 €
Théâtre	60,00 €
Loto	88,00 €
Réunions simples	72,00 €
*Les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux	

Salle des sports	TARIFS 2026
Location à titre exceptionnel (lorsque les autres salles sont occupées)	246,00 €
* Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau.	

Salle polyvalente de Saint-Nicolas	
Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2026
Familles domiciliées à ROCROI	176,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	399,00 €
Location à titre commercial	366,00 €
Vin d'honneur Rocroyen	94,00 €
Vin d'honneur Extérieur	166,00 €
Café Rocroyen	60,00 €
Café Extérieur	102,00 €
Sociétés (ou associations) locales	176,00 €
Sociétés (ou associations) extérieures	399,00 €
* Les consommations d'électricité, d'eau et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux.	

Ancienne salle de Saint-Nicolas	
Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2026
Familles domiciliées à ROCROI	94,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	154,00 €
Vin d'honneur/ café - Familles domiciliées à ROCROI	47,00 €
Vin d'honneur / café - Familles non domiciliées à ROCROI	90,00 €
* Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau	

RAPPEL DES CAUTIONS
Une caution de 160,00 euros est à verser pour toutes locations de salles communales, excepté pour le cas suivant : 250 euros s'il s'agit de la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi

Location et remboursement de matériel

Location de petit matériel (par unité et par journée)	TARIFS 2026
Chaises/Bancs	0,90 €
Tables en pin	1,70 €
Barrières métalliques	3,30 €
Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (ancien matériel)	TARIFS 2026
Tables (l'unité)	53,80 €
Chaises (l'unité)	27,50 €
Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (nouveau matériel)	TARIFS 2026
Tables de la salle Nevers et de la salle polyvalente	165,00 €
Chaises métal noir (l'unité)	28,50 €
Barrières métalliques (l'unité)	86,50 €
Cintres (l'unité)	1,00 €
Caution sur le matériel	
Sonorisation Portable	100,00 €
Sur le matériel loué en dehors d'une salle	160,00 €
Friteuse	200,00 €
Chapiteau	160,00 €
Tonnelle (caution par tonnelle)	160,00 €

Locations de garages communaux

Garages (locations trimestrielles)	TARIFS 2026
Location pour un garage rue de Montmorency	100,00 €
Location pour un garage rue du Grand Pavillon	100,00 €

Locations de logements et terrains communaux

Logements (locations mensuelles)	TARIFS 2026
Logement gauche 1er étage 62 m ² (Maison Pour Tous)	301,00 €
Logement gauche 2ème étage 62 m ² (Maison Pour Tous)	382,00 €
Logement droite 1er étage 77m ² (Maison Pour Tous)	301,00 €
Logement droite 2ème étage 77m ² (Maison Pour Tous)	301,00 €

Locations de terrains (annuelles)	TARIFS 2026
Garage RIMBEAUX - parcelle de terrain	150,00 €
Eiffage Travaux Publics - parcelle de terrain	400,00 €

DELIBERATION N° 126-2025 : REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – ANNEE 2026

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer pour l'année 2026 les tarifs des droits de place tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-après.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Droits de place
(Tarifs par installation)**

Droits de place foires et marchés	TARIFS 2026
Tranche 0 à 3 m	5,00 €
Tranche 3 à 7 m	8,00 €
Tranche 7 à 12 m	11,00 €
Tranche 0 à 3 m-sous la halle avec électricité	8,00 €
Tranche 3 à 7 m-sous la halle avec électricité	10,00 €
Tranche 7 à 12m-sous la halle avec électricité	13,00 €
Droits de place cirque	TARIFS 2026
Petit cirque	50,00 €
Droits de place forains - fête de ROCROI	TARIFS 2026
Auto skooter	228,00 €
Friterie	42,00 €
Tir	65,00 €
Confiserie	44,00 €
Crève ballons	36,00 €
Manèges enfantins	96,00 €
Jeux divers (tire ficelle, chamboule tout...)	36,00 €
Confiserie + friterie	51,00 €
Baby skooter	112,00 €
Chenille	132,00 €
Cascades électroniques	90,00 €
Loterie	18,00 €
Karting	150,00 €
Manèges adultes (PARATROOPER...)	132,00 €
Marchands de glaces	39,00 €
Marchands de gaufres	36,00 €
Barbe à papa	24,00 €
Pêches aux canards	27,00 €
Jeux gonflables (toboggans, boules s/ eau, tagadas, etc...)	39,00 €
Grue	34,00 €
Droits de place camions, vendeurs ambulants	TARIFS 2026
Outils	162,00 €
Ventes occasionnelles (Sapins de Noël, ...)	36,00 €
Food Truck	60,00 €

DELIBERATION N° 127-2025 : LOCATION DU BASTION DU DAUPHIN – MAISON DU PERE NOEL

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la location du bastion du dauphin du 6 au 23 décembre 2025, par le Chat Plume – 08230 BOURG-FIDELE pour l'organisation de la Maison du Père Noël,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à **500 €** (charges comprises) le tarif de location pour cette manifestation.

Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 128-2025 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASBR – ANNEE 2026

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Considérant que la subvention votée en 2025 pour l'Avenir Sportif Bourg-Rocroi représente la somme de **3 600.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2025.

La mensualité représentera donc la somme de **300.00 €**.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2026.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 129-2025 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'HARMONIE MUNICIPALE – ANNEE 2026

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Considérant que la totalité de la subvention votée en 2025 pour l'Harmonie Municipale représente la somme de **7 200.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2025, à savoir, une subvention d'un montant de 7 200.00 € répartie de la façon suivante :

Harmonie Municipale :	6 200.00 €
Ecole de musique :	1 000.00 €

La mensualité représentera donc la somme de 600.00 €.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2026.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 130-2025 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A ROCROI TENNIS CLUB – ANNEE 2026

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Considérant que la subvention votée en 2025 pour Rocroi Tennis Club représente la somme de **2 208.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2025.

La mensualité de la subvention représentera la somme de **184 €**.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2026.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 131-2025 : ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET VILLE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Afin de permettre le mandatement des cautions et de régler les factures des entreprises avant le vote du budget primitif de la ville en 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à engager le quart des dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2025, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

Chapitre 16	6 375.00 €	correspondant à 25 % de	25 500.00 €
Article 165 : Remboursement de caution			
Chapitre 20 :	3 517.50 €	correspondant à 25 % de	14 070.00 €
Chapitre 21 :	191 269.00 €	correspondant à 25 % de	765 076.00 €
Chapitre 23 :	13 332.50 €	correspondant à 25% de	53 300.00 €

Ces sommes seront intégrées au budget primitif 2026 de la ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 132-2025 : ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Afin de pouvoir continuer à régler les factures des entreprises avant le vote du budget primitif du budget Assainissement en 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à engager le quart des dépenses d'investissement prévues

au budget primitif 2025, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

Chapitre 20 : 2 000.00 € correspondant à 25 % de 8 000.00 €

Chapitre 21 : 15 809.91 € correspondant à 25 % de 63 239.63 €

Ces sommes seront intégrées au budget primitif 2026 du budget Assainissement.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 133-2025 : ASSURANCES DE LA VILLE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que l'ensemble des contrats d'assurance de la Ville arrivent à échéance le 31 décembre 2025,

Vu la consultation organisée et la remise d'une seule offre celle de : SMACL Assurances – 79031 NIORT ;

Vu le tarif élevé de cette proposition par rapport aux années précédentes,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'engager une négociation avec SMACL Assurances.

Le résultat de ces discussions sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 134-2025 : LOCATION DE LA LICENCE IV

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération n°35-2025 du 10 avril 2025, le conseil municipal décidait de louer la licence IV de la Ville à TIM FRITES – 08230 ROCROI,

Considérant que cette location à pris fin le 30 novembre 2025,

Considérant que le preneur dispose d'une licence petite restauration dans le cadre de son activité,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas renouveler la location de la licence IV et de reprendre celle-ci au commerçant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 135-2025 : ETAT D'ASSIETTE DE L'ANNEE 2026 – FORET COMMUNALE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L.214-5 à 8 L.214-11 et L.243-1;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

1) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
8681-25- E021	Bois d'œuvre (grumes et billons)	X				
8681-25- E021	Bois d'industrie (Billons)	X				

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Rocroi accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

☒ oui

☐ non

2) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendues façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
8681-25- E021		

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge, conformément à l'article L.214-7 du code forestier, de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...)

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 136-2025 : REMBOURSEMENT DE SALAIRES PAR D'AUTRES BUDGETS

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget du CCAS « Accueils de Loisirs », correspondant au remboursement des salaires des agents, à savoir :

Cantine Scolaire	14 190,80 €
-------------------------	--------------------

Centre de Loisirs	6 006.10 €
--------------------------	-------------------

Autorise Monsieur le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 137-2025 : DISTRIBUTAUER PARTENAIRE DE LA BIERE DE ROCROY

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Eddy LALLEMENT

Par délibération n°39-2023 du 6 avril 2023, le conseil municipal a désigné 2D Boissons – 08230 Sévigny-La-Forêt, comme distributeur partenaire et l'a autorisé à vendre et promouvoir la bière de Rocroy, selon les modalités commerciales du producteur FAGNES BEERS.

Considérant que 2D Boissons n'a pas respecté ses engagements de paiement, tant sur la fourniture de la bière que sur les accises auprès des autorités douanières,

Considérant qu'à ce jour, la situation n'a pas évolué malgré la mise en demeure,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retirer à 2D BOISSONS – 08230 SEVIGNY-LA-FORET l'autorisation de vendre la bière de Rocroy.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 138-2025 : ECHANGE DE TERRAINS – ROUTE DE REVIN /RUE DU PAIN DE SUCRE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande de Madame Laurie CARPENTIER qui souhaite procéder à un échange de terrain situé Route de Revin/ Rue du Pain de Sucre,

Afin de mieux comprendre les raisons de cet échange et ainsi se rendre sur les lieux,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 139-2025 : ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande d'admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables, transmise par le trésorier du centre des finances publiques de ROCROI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
28/11/2025	PANNEAUX DE SIGNALISATION	SIGNATURE	679.73€
04/12/2025	FOURNITURE POMPE EXTRACTION STATION EPURATION	VEOLIA	4 788.00€

VIREMENT DE CREDIT N°2

Dans le cadre de sa délégation, le maire rend compte du virement de crédit suivant :

Objets : REGULARISATION ARTICLE LOCATION

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
613 (011) : Locations	700,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-700,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

BIERE DE ROCROY

Monsieur Frédéric ADANT de FAGNES BEERS est venu présenter au conseil le bilan des ventes de la bière de Rocroy pour l'année 2025.

Sur son signalement, le conseil a délibéré (délibération n°137-2025) et décidé de retirer à 2D BOISSONS l'autorisation de distribuer la bière de Rocroy.

Il préconise la désignation d'un 3ème partenaire. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

**La séance du conseil municipal du 12 décembre 2025 comprend
les délibérations du n°125-2025 au n°139-2025.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt heures et dix minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent